
NOTE D'INFORMATION RELATIVE À L'OFFRE D'OBLIGATIONS ZERO-COUPON PAR VIZIO CAPITALISATION SRL

LE PRÉSENT DOCUMENT A ÉTÉ ÉTABLI PAR VIZIO CAPITALISATION SRL.

LE PRESENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU APPROUVÉ PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS.

1^{er} janvier 2024

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTÉS : L'INVESTISSEUR RISQUE D'ÉPROUVER DES GRANDES DIFFICULTÉS À VENDRE SA POSITION À UN TIERS AU CAS OÙ IL SOUHAITERAIT.

Les termes commençant par des majuscules font référence et doivent être interprétés conformément aux définitions contenues dans les Termes et Conditions des Obligations Zéro-Coupon, figurant en annexe à la note d'information.

I. Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts

1.1. Principaux risques spécifiques à l'offre concernée et au sous-jacent

Un investissement en obligations comporte certains risques. Les Obligations Zéro-Coupon sont des instruments de dette ; en souscrivant aux Obligations Zéro-Coupon, les Investisseurs octroient un prêt à la Société sous la forme d'une obligation au sens du CSA.

La Société s'engage à payer des intérêts en rémunération de ce prêt à la Date d'Echéance et à rembourser le principal à cette Date d'Echéance des Obligations Zéro-Coupon. En cas de défaut de la Société ou de faillite, les Investisseurs courent le risque de ne pas obtenir ou d'obtenir avec retard les montants que la Société s'est engagée à payer et de perdre tout ou partie du capital investi. Il est dès lors conseillé à chaque Investisseur de lire attentivement la présente note d'information, au besoin, avec l'aide d'un conseiller spécialisé.

Les Obligations Zéro-Coupon ne sont pas cotées sur un marché financier. L'Investisseur peut dès lors courir un risque quant à la liquidité des Obligations Zéro-Coupon dans l'éventualité où il souhaiterait revendre ses Obligations Zéro-Coupon à un tiers.

1.2. Effets sur l'émetteur

La Société aura un niveau d'endettement relativement élevé suite à l'émission des Obligations Zéro-Coupon. Les ressources de la Société seront par conséquent composées essentiellement de capitaux empruntés (la Société envisage notamment des financements bancaires pour des montants de 5.625.000,00 EUR).

Les Obligations Zéro-Coupon sont subordonnées aux emprunts bancaires, de sorte que leur remboursement est conditionné au remboursement préalable des emprunts bancaires obtenus par la Société en rapport avec ses projets, sans préjudice aux paiements des intérêts prévus par la Société. La capacité de remboursement de la Société dépend principalement des résultats dégagés dans le cadre de ses projets. En cas de faillite, la Société pourrait dès lors ne pas être en mesure d'honorer ses engagements (paiement des intérêts et remboursement du capital).

Les Obligations Zéro-Coupon comportent certains risques dans la mesure où les intérêts sont capitalisés tout au long de la durée de l'obligation et que les intérêts payés par la Société en rémunération de ces obligations sont déterminés par un taux variable dépendant de la rentabilité des projets de la Société.

La Société pourra réaliser d'autres projets que ceux décrits dans la présente note, le cas échéant en ayant recours à des financements bancaires. La nature et le risque associé à ces futures opérations ne sont pas connus à ce stade mais ils pourraient s'avérer différents des projets décrits dans la présente note.

Les Obligataires n'auront aucun droit de veto concernant ces autres opérations et il se peut que ces opérations futures soient structurées identiquement aux projets décrits dans cette note. Il est possible que des emprunts bancaires complémentaires soient contractés par la Société et auxquels les Obligations Zéro-Coupon seront également subordonnées. En l'absence de projets ou de rentabilité des projets entrepris par la Société, elle pourrait dès lors ne pas être en mesure d'honorer ses obligations vis-à-vis des Obligataires.

La Société pourrait ne pas être en mesure d'honorer ses paiements aux Investisseurs dans l'hypothèse où elle se verrait contrainte de rembourser par priorité ces futurs emprunts sans avoir réalisé les bénéfices anticipés. Les risques liés à ces autres projets pourraient avoir des conséquences sur les projets décrits dans la présente note.

La Société a été créée en 2022 et ne dispose pas d'historique de rentabilité. Elle ne dispose pas encore d'actifs immobiliers et pourrait ne pas être en mesure d'honorer ses engagements vis-à-vis des Obligataires si elle ne récolte pas les fonds suffisants dans le cadre de la présente offre de souscription ou de ses démarches bancaires en vue de développer ses projets et activités.

1.3. Effets sur les investisseurs

Les risques évoqués ci-dessus impliquent principalement, pour les Investisseurs, un risque de défaut de paiement de la Société si ses plans de trésorerie ne sont pas réalisés et dès lors de non-paiement, total ou partiel, des intérêts sur les Obligations Zéro-Coupon et de non-remboursement, total ou partiel, du principal.

II. Informations concernant l'émetteur et l'offreur des Obligations Zéro-Coupon

2.1. Identité de l'émetteur

L'émetteur et l'offreur sont la société à responsabilité limitée de droit belge Vizio Capitalisation, dont le siège social est situé Quai Edouard Van Beneden 3 à 4020 Liège, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0792.825.342 et dont le site internet peut être consulté à l'url suivante : www.viziocapital.com. Aucune autre personne que la Société, à l'intermédiaire de ses employés et collaborateurs, n'est habilitée à offrir les Obligations Zéro-Coupon en souscription, sur aucun territoire.

La Société exerce ses activités dans le secteur de l'immobilier belge et éventuellement étranger. A titre principal, elle développe et commercialise des projets immobiliers en acquérant des biens à rénover en vue de leur revente ou de leur location ou en prenant part à des projets de promotion immobilière.

La Société est entourée d'experts immobiliers afin d'identifier des biens immeubles présentant du potentiel de rentabilité à la revente ou à la location. La Société peut également réaliser ces opérations par le biais d'opérations autres que l'achat du droit de propriété (e.g., emphytéose, nue-propriété, etc.) en poursuivant toutefois le même objectif.

Selon les cas et avec des sous-traitants qualifiés, la Société peut entreprendre des rénovations, rafraîchissements ou transformations aux immeubles acquis.

La Société pourra également participer à des projets de promotion immobilière en acquérant des immeubles non-bâties sur lesquels elle fera construire un ou plusieurs immeubles ou en participant à de tels projets par voie de financement (prêt) ou de prise de capital dans des sociétés dédiées.

La Société est assistée par des profils expérimentés disposant des qualifications nécessaires dans les différents secteurs importants pour son développement d'activités.

En particulier dans le secteur immobilier de l'achat-vente, de la location, de la promotion immobilière, de la rénovation et de la gestion de parcs immobiliers, la Société peut disposer de l'expérience reconnue de ses associés, employés, consultants et partenaires.

La Société dispose également de ressources internes hautement qualifiées en gestion et en marketing et communication.

2.2. Capital de l'Emetteur

Le capital de la Société est détenu par :

- la société Vizio Group srl (50%) ;
- monsieur Florian Prodéo (50%).

La Société n'a pas conclu d'opérations avec ses actionnaires qui ont eu ou pourraient avoir des conséquences sur son chiffre d'affaires.

2.3. Gestion de la Société

La Société est administrée par monsieur Florian Prodéo et n'a pas nommé de comité de direction. Monsieur Florian Prodéo est délégué à la gestion journalière.

Chacun des administrateurs, agissant seul, peut accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui concernent la Société.

Les rémunérations, pensions et autres avantages attribués par la Société aux administrateurs sont constitués d'un émolument de deux-mille (2.000,00) EUR par mois. La fonction de délégué à la gestion journalière n'est pas autrement rémunérée.

La Société atteste qu'aucun de ses actionnaires, ni aucune des personnes liées à la Société et avec qui elle aurait conclu des opérations, n'a fait l'objet d'une condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.

Il n'y a pas eu, depuis la constitution de la Société, d'opérations entre la Société et les actionnaires précités et/ou les personnes liées autres que les actionnaires qui sont notables aux yeux de la Société.

La Société atteste qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts entre la Société et ses actionnaires, administrateurs, membres du comité de direction ou délégué à la gestion journalière.

La Société n'a pas nommé de commissaire aux comptes.

2.4. Informations financières relatives à la Société

La Société, constituée en date du 25 octobre 2022, a déposé de comptes annuels à la Banque Nationale de Belgique pour l'exercice 2022, joints en annexe.

Du point de vue de la Société, son fonds de roulement net est suffisant afin de couvrir ses obligations sur les 12 prochains mois.

A la date de la présente note d'information, la Société a des capitaux propres d'un montant de cinq-mille (5.000,00) EUR et a contracté des dettes à hauteur de sept-mille (7.000,00) EUR.

2.5. Indexation des instruments de placement sur un actif sous-jacent

Les revenus des instruments de placement sont définis sur la base du rendement des opérations immobilières accomplies par la Société, de la manière détaillée à la section III et dans les Termes et Conditions des Obligations.

III. Informations concernant les Obligations Zéro-Coupon

3.1. Description de l'offre

L'offre d'Obligations Zéro-Coupon est réalisée à concurrence d'un montant maximum de deux millions cinq-cents mille (2.500.000,00) EUR.

3.1.1. Conditions de l'offre

L'offre d'Obligations Zéro-Coupon est effectuée pour un montant cent (100,00) EUR. Il est permis de souscrire à l'offre à partir d'un montant minimum de cent (100,00) EUR et par tranches de ce même montant pour un montant maximum d'un million (1.000.000,00) EUR.

Le prix total par Obligation Zéro-Coupon est de cent (100,00) EUR. La date ultime de paiement des souscriptions à l'émission des Obligations Zéro-Coupon est le 30 mars 2024 qui correspond à la date de clôture de la période de souscription initiale. Le paiement du prix de souscription se fait par virement sur le compte bancaire renseigné dans l'email de confirmation envoyé par la Société.

L'offre est ouverte au public à partir du 1^{er} janvier 2024 et se clôturera le 30 mars 2024. Les Obligations Zéro-Coupon seront émises le 31 mars 2024.

Les résultats de l'offre de souscription à l'émission des Obligations Zéro-Coupon seront affichés sur le site Internet de la Société (disponible à l'adresse www.viziocapital.com).

Aucun frais n'est mis à charge de l'Investisseur dans le cadre de l'émission des Obligations Zéro-Coupon.

Conformément aux articles 5:23, 5:24 et 5:27 du Livre 5 du CSA, les Obligations Zéro-Coupon seront émises sous forme d'inscriptions nominatives dans le registre des Obligataires. Le titre de propriété des Obligations Zéro-Coupon sera établi par une inscription dans ce registre des Obligataires.

La période de souscription indiquée ci-dessus pourra être anticipativement clôturée dès que le montant total souscrit dans le cadre de l'émission de l'Obligation Zéro-Coupon aura atteint le montant maximum de deux millions cinq-cents mille (2.500.000,00) EUR. Toute demande de souscription effectuée une fois ce montant maximum atteint sera dès lors refusée.

La Société pourrait également clôturer anticipativement la période de souscription, à sa seule discrétion, en cas de modifications importantes des conditions de marchés ou de changement négatif important la concernant.

Par ailleurs, si le montant total de souscription proposé dans le cadre de l'émission des Obligations Zéro-Coupon n'est pas atteint à l'expiration de la période de souscription susvisée, la Société pourra prolonger la période de souscription d'une ou plusieurs périodes complémentaires de souscription de deux (2) ou trois (3) mois à partir de la date de clôture de l'offre telle qu'indiquée ci-dessus.

La date d'émission des Obligations Zéro-Coupon souscrites pendant ces périodes de prolongation est fixée à cinq (5) jours ouvrés après la clôture de la période de souscription concernée. La date de paiement des souscriptions intervenues pendant ces périodes de prolongation sera communiquée par la Société dans l'email de confirmation envoyé aux Investisseurs ayant souscrit à des Obligations Zéro-Coupon durant la prolongation de période, étant entendu que le paiement devra intervenir au plus tard à la date de clôture de la période de souscription complémentaire concernée.

Dans ce cas, la Société pourra utiliser les fonds récoltés pendant la période de souscription initiale et les Obligations Zéro-Coupon seront émises conformément à la présente note d'information, sous réserve de la possibilité d'annulation expliquée ci-dessous.

En cas de souscription réalisée durant l'une ou l'autre de ces périodes de prolongation, le montant nominal de toute souscription sera, le cas échéant, augmenté des intérêts courus jusqu'à la date de paiement de la souscription, étant entendu que ce montant sera réduit des impôts et taxes dus en vertu des législations applicables. Le montant à payer sera communiqué par la Société à l'Investisseur dans l'e-mail de confirmation de la souscription. Les sommes récoltées par la Société dans le cadre de ces périodes de souscription complémentaires pourront être immédiatement utilisées par la Société.

3.1.2. Sursouscription

En cas de sursouscription (i.e., dans l'éventualité où le montant total des souscriptions est supérieur au montant total de l'offre), l'Investisseur est conscient et accepte qu'il est possible qu'aucune Obligation Zéro-Coupon ne lui soit remise ou qu'il n'obtienne pas l'intégralité du montant qu'il a souscrit en Obligations Zéro-Coupon et que le montant effectivement souscrit soit réduit.

Les Obligations Zéro-Coupon seront attribuées par ordre de souscription, les premiers Investisseurs ayant souscrits se voyant attribuer des Obligations Zéro-Coupon par priorité sur les suivants, et ainsi de suite, jusqu'à ce que le montant total de souscription soit atteint.

3.1.3. Annulation

Si le montant total des demandes de souscription n'atteint pas un million (1.000.000,00) EUR à la fin de la période de souscription prévue, la Société sera en droit d'annuler l'offre de souscription. A défaut, les Obligations Zéro-Coupon seront émises, les fonds récoltés pourront être utilisés par la Société et l'offre de souscription sera prolongée conformément aux indications ci-dessus.

3.2. Raisons de l'offre

L'offre est réalisée en vue de permettre à la Société de recueillir des moyens financiers visant à développer ses activités.

La Société exerce des activités de nature immobilière et réalisant ou prenant part à différents projets immobiliers. Elle identifie des projets et/ou biens immobiliers et réalise des analyses en vue de vérifier la faisabilité et la rentabilité de l'investissement.

Elle peut ainsi prendre part à des activités de constructions de biens immeubles en vue de leur revente ou location, acheter des biens immeubles destinés au logement ou non, les rénover, les embellir, les regrouper ou les diviser et accomplir tout acte relatif à ces biens en vue d'en maximiser le retour sur ces investissements.

Les fonds seront utilisés aux fins de constituer différents pools d'investissements dont un premier axé sur la sécurisation d'une source de revenu. A ce titre, cinq (5) % des montants récoltés au travers de l'offre seront consacrés à l'acquisition de biens immeubles donnés en location.

Plus spécifiquement, la Société allouera les fonds récoltés à la réalisation des projets suivants (sous réserve de levée des différentes conditions auxquelles la réalisation de ces projets est subordonnée, telles que l'acceptation des offres d'acquisition, des permis d'urbanisme, etc.) :

Villa Emotion	Budget (EUR)
Prix d'acquisition	649.000,00
Frais d'acquisition et de travaux	162.250,00
Immeuble à Huy	
Prix acquisition	350.000,00
Rénovation	975.000,00
Frais d'acquisition et de gestion du projet	331.250,00
Total	2.467.500,00

Une grande majorité des fonds récoltés (75%) seront utilisés, en combinaison avec des financements bancaires, afin de mener les activités immobilières de la Société (construction, achat, rénovation, revente, mise en location). Une quotité de vingt (20) % des fonds récoltés devrait couvrir les coûts découlant de ces activités (administratif, support).

La Société pourra constituer des filiales afin de sécuriser chaque métier faisant partie de ses activités, en particulier concernant les domaines de la construction, de la rénovation et de la location d'immeubles. Les investissements réalisés par la Société seront réalisés à hauteur de quarante (40) % dans la construction-revente, de quarante (40) % dans la rénovation-revente et de vingt (20) % dans la location.

Le développement des activités de la Société sera assuré ultérieurement par le réinvestissement annuel des revenus tirés des activités de la Société.

La Société financera les projets comme suit :

- émission d'obligations ;
- emprunts bancaires ;
- le montant des capitaux propres.

Le montant de l'offre est dès lors suffisant pour permettre à la Société de réaliser ses investissements.

Les projections ci-dessous résument les états financiers de la Société pour les prochaines années :

	2024	2025	2026	2027	2028
ACTIF					
Frais d'établissement	13.500,00	12.000,00	10.500,00	9.000,00	7.500,00
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1.812.500,00	1.750.000,00	1.687.500,00	1.625.000,00	1.562.500,00
Immobilisations financières	-	-	-	-	-
Créance à plus d'un an	-	-	-	-	-
Stock	-	937.500,00	968.886,25	1.020.177,98	1.080.654,95
Créance à un an au plus	-	-	-	-	-

Trésorerie	684.800,00	5.838.475,00	5.859.951,79	5.898.045,26	5.967.077,51
Compte de régularisation	-	-	-	-	-
TOTAL	2.510.800,00	8.537.975,00	8.526.838,04	8.552.223,24	8.617.732,47
PASSIF					
Apport disponible	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00
Plus-values de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserves	-	-	-	-	-
Bénéfice reporté	5.800,00	95.475,00	198.058,46	319.012,41	451.337,20
Subsides en capital	-	-	-	-	-
Provisions et impôts	-	-	-	-	-
Dettes à un an au plus	-	312.500,00	322.962,08	334.930,15	349.041,45
Dettes à plus d'un an	2.500.000,00	8.125.000,00	8.000.817,50	7.893.280,68	7.812.353,82
Comptes de régularisation	-	-	-	-	-
TOTAL	2.510.800,00	8.537.975,00	8.526.838,04	8.552.223,24	8.617.732,47
COMPTE DE RESULTATS					
Marge brute d'exploitation	150.000,00	946.875,00	973.553,31	1.017.151,28	1.068.556,71
Services et biens divers	60.000,00	378.750,00	389.421,33	406.860,51	427.422,68
Amortissements	64.000,00	64.000,00	64.000,00	64.000,00	64.000,00
Produits financiers	-	-	-	-	-
Charges financières	18.750,00	392.031,25	391.902,66	395.098,33	400.700,98
Impôts sur le résultat	1.450,00	22.418,75	25.645,86	30.238,49	44.108,26
Résultat à affecter	5.800,00	89.675,00	102.583,46	120.953,95	132.324,79

Les projections ci-dessus reposent sur des hypothèses de travail raisonnables définies par la Société prenant notamment en compte que quatre-vingt-cinq pourcents (85%) des immeubles acquis en vue d'une revente pendant un exercice donné sont effectivement revendu avant la fin de l'exercice.

IV. Informations concernant les Obligations Zéro-Coupon

4.1. Caractéristiques des Obligations Zéro-Coupon

Le tableau ci-dessous synthétise les principales caractéristiques des Obligations Zéro-Coupon dont les termes et conditions exhaustifs sont contenus dans le document annexé à la présente note d'information et intitulé « Termes et Conditions des Obligations Zéro-Coupon » et également disponible sur le site Internet de la Société (à l'adresse suivante www.viziogroup.com). Toute souscription à une ou plusieurs Obligations Zéro-Coupon entraîne l'adhésion explicite et sans réserve de l'Investisseur aux Termes et Conditions des Obligations Zéro-Coupon telles que décrits dans le document en annexe.

Nature :	Instruments de dettes
Catégorie :	Obligations nominatives
Devise :	EURO
Dénomination :	VC 10 ans
Valeur nominale :	100,00 EUR
Date d'échéance :	Le 31 mars 2034
Modalités de remboursement :	31 mars 2034. Les Obligations Zéro-Coupon seront remboursées conformément aux Termes et Conditions des Obligations Zéro-Coupon en annexe, à la date de remboursement ou de manière anticipée conformément à l'article 9 de ces Termes et Conditions des Obligations Zéro-Coupon.

Rang dans la structure du capital :	<p>Les Obligations Zéro-Coupon sont subordonnées aux emprunts bancaires existants et futurs de la Société et aux obligations de la Société vis-à-vis de ses créanciers privilégiés. Elles ne sont pas garanties. Les Obligations Zéro-Coupon sont des dettes chirographaires en cas de situation de concours de créanciers, qui viennent en concurrence avec toute autre dette de la Société après paiement des créanciers privilégiés.</p> <p>Les Obligations Zéro-Coupon prennent rang <i>pari passu</i>, à rang égal, sans aucune priorité entre elles pour quelques raisons que ce soit.</p>
Restrictions au libre transfert des Obligations Zéro-Coupon	Aucune, les Obligations Zéro-Coupon sont librement cessibles.
Taux d'intérêts annuel (brut) et mode de détermination	Les Obligations sont rémunérées par un intérêt variable dont le montant est déterminé sur la base d'un pourcentage proportionnel des bénéfices nets des investissements réalisés par la Société, conformément à l'article 6 des Termes et Conditions des Obligations.
Politique de dividendes	Non-applicable.
Date de paiement des intérêts	Les intérêts sont payés à la Date d'échéance à l'Investisseur.
Négociation sur un MTF et code ISIN/LEI	Non-applicable.

V. Autres informations importantes

Les Obligations Zéro-Coupon et toutes les obligations non contractuelles résultant des Obligations Zéro-Coupon et de la relation des Investisseurs avec la Société sont régies et doivent être interprétées conformément au droit belge.

Tout différend relatif à l'interprétation, la validité ou l'exécution de la note d'information et des Termes et Conditions des Obligations Zéro-Coupon sera de la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles.

Annexe – Comptes annuels

2023-00387333	0792825342	2022	EUR	23.0.3	m87-f	31/08/2023	11		M-app 1
---------------	------------	------	-----	--------	-------	------------	----	--	---------

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **VIZIO CAPITALISATION**

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse : Quai Edouard Van Beneden N° : 3 Boîte :

Code postal : 4020 Commune : Bressoux

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en approuvés par l'assemblée générale du

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du au

l'exercice précédent des comptes annuels du au

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

M-app 6.1.1, M-app 6.1.2, M-app 6.1.3, M-app 6.2, M-app 6.3, M-app 6.4, M-app 6.6, M-app 7, M-app 8, M-app 9, M-app 10, M-app 11, M-app 12, M-app 13, M-app 14, M-app 15, M-app 16

N°	0792825342	M-app 2.1
----	------------	-----------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

PRODEO Florian

Rue Arbre sta-Barbe 47

4500 Huy

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

N°	0792825342	M-app 2.2
----	------------	-----------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*.
- B. L'établissement des comptes annuels*.
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
CLEMANA SRL 0740466227 Rue du Thieu 10 4460 Grâce-Hollogne BELGIQUE Représenté directement ou indirectement par : Frédéric MARINI Expert-Comptable Fiscaliste Rue du Thieu 10 4460 Grâce-Hollogne BELGIQUE	50.244.582 10.844.802	A B

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20	<u>1.050</u>	
ACTIFS IMMOBILISÉS		2128		
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	2227		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		2958	<u>3.753</u>	
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		3036		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		4041	<u>2.231</u>	
Créances commerciales		40		
Autres créances		41	2.231	
Placements de trésorerie		5053		
Valeurs disponibles		5458	<u>1.523</u>	
Comptes de régularisation		4901		
TOTAL DE L'ACTIF		2058	<u>4.803</u>	

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	1.231	
Apport		10/11	5.000	
Disponible		110	5.000	
Indisponible		111		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserves indisponibles		130/1		
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+/-)	14	-3.709	
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17149	3.512	
Dettes à plus d'un an		17	1.000	
Dettes financières		1704	1.000	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0	1.000	
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	2.512	
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	2.512	
Fournisseurs		440/4	2.512	
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation		482/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	4.803	

COMPTE DE RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation			
Marge brute	(+)- 9900	-3.431	
Dont: produits d'exploitation non récurrents	76A		
Chiffre d'affaires	70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers	6061		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)- 62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	180	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)- 6314		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)- 6358		
Autres charges d'exploitation	6408		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 649		
Charges d'exploitation non récurrentes	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)- 9901	-3.612	
Produits financiers	75/765		
Produits financiers récurrents	75		
Dont: subsides en capital et en intérêts	753		
Produits financiers non récurrents	760		
Charges financières	65/660	98	
Charges financières récurrentes	65	98	
Charges financières non récurrentes	660		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)- 9903	-3.709	
Prélèvement sur les impôts différés	780		
Transfert aux impôts différés	680		
Impôts sur le résultat	(+)- 6777		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)- 9904	-3.709	
Prélèvement sur les réserves immobilisées	790		
Transfert aux réserves immobilisées	690		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)- 9905	-3.709	

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)(-)	9906	-3.709
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)(-)	(9905)	-3.709
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)(-)	14P	
Prélèvement sur les capitaux propres		7912	
Affectation aux capitaux propres		6912	
à l'apport		691	
à la réserve légale		6920	
aux autres réserves		6921	
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)(-)	(14)	-3.709
Intervention des associés dans la perte		794	
Bénéfice à distribuer		6947	
Rémunération de l'apport		694	
Administrateurs ou gérants		695	
Travailleurs		696	
Autres allocataires		697	

N°	0792825342	M-app 6.5
----	------------	-----------

ANNEXE

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION

Conformément aux obligations en vigueur, les principales règles d'évaluation sont arrêtées aux dispositions de l'article 28 §1 de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001.

1. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et les taux d'amortissement ont été fixés comme suit :

	Méthode (L – D)	%age Minimum	%age Maximum
Frais d'établissement	L	10	20
Immobilisations incorporelles	L	5	10
Immobilisation corporelles			
- Bâtiment et constructions	L	3	20
- Installations, Machines et outillage	L/D	10	33
- Matériel et mobilier de bureau	L	10	33
- Matériel Roulant	L	20	33
- Location – Financement	L	20	25

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, de souscription ou d'apport, à l'exclusion des frais qui s'y rapportent.

Des réductions de valeur, des reprises de réduction et des réévaluations ne sont actées que si elles ont un caractère durable.

Les réductions de valeur et reprises de réductions sont actées en résultat. Les réévaluations éventuelles, sont portées au crédit du compte « plus-values de réévaluation » jusqu'à réalisation des titres.

2. Stocks

Néant.

3. Créances

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale conformément aux dispositions visées à l'article 67 de l'A.R. du 30/01/2001.

Des réductions de valeur sont actées sur les créances contestées et en cas de faillite ou d'état d'insolvabilité évident du débiteur.

4. Dettes

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur nominale conformément aux dispositions visées à l'article 67 de l'A.R. du 30/01/2001.

5. Provisions pour risques et charges

Toutes les provisions nécessaires ont été constituées au cours de l'exercice sous revue pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nés au cours de l'exercice et des exercices antérieurs.

6. Avoirs, créances, dettes et engagements en devises

Sont convertis en euros au moment de leur inscription dans les comptes sur base du cours moyen approximatif du mois précédent la comptabilisation. Les écarts de conversions sont mis en résultat immédiatement.

À la date de clôture du bilan, ils sont adaptés au dernier cours de change utile de l'exercice et les écarts de conversion sont traités conformément à l'avis 20 de la CNC.

7. Dispositions spéciales

NEANT